



# Programme de mentorat de l'IPIC

Le programme de mentorat de l'IPIC jumelle tout membre à la recherche de mentorat avec un praticien d'expérience dans le but de favoriser le développement de carrière et faciliter l'intégration dans la communauté de la propriété intellectuelle. Le programme vise à promouvoir le transfert de connaissances et à encourager les mentorés à élargir leurs réseaux, approfondir leurs compétences de leadership ainsi qu'apprendre une gestion efficace de la pratique.

Les mentors et les mentorés seront jumelés selon les domaines de pratique, l'emplacement géographique et les besoins identifiés.

## DIRECTIVES DU PROGRAMME DE MENTORAT

### Définitions

Mentoré : un membre de l'IPIC à la recherche d'orientation en développement et gestion de carrière. Le mentoré peut être un travailleur autonome, employé dans un petit cabinet, grand cabinet ou interne.

#### Responsabilités du mentoré :

- définir leurs objectifs en participant au programme.
- communiquer leurs attentes au mentor.
- respecter les engagements de temps du mentor.
- indiquer aux organisateurs s'il y a des problèmes avec le jumelage mentor/mentoré.

Mentor : un membre de l'IPIC ayant travaillé activement en PI pendant 10 ans ou plus et disposé à conseiller et à guider le mentoré.

#### Responsabilités du mentor :

- maintenir une communication active avec le mentoré selon une fréquence prédéfinie entre le mentor et le mentoré.
- partager ses connaissances de la profession.
- fournir des renseignements, ressources ou outils pratiques relatifs à la gestion de carrière.
- faciliter des occasions de réseautage.
- donner des conseils en gestion de la pratique et en résolution de conflits.

### Structure

La durée du mentorat sera d'une année. Cependant, celui-ci peut continuer hors du programme de mentorat de l'IPIC, si désiré par les deux parties.

Au moins une rencontre d'une durée d'une heure est recommandée par mois. À celle-ci peuvent s'ajouter des communications téléphoniques et des échanges de courriels. Dans le cas de séparation géographique, une communication uniquement par téléphone ou courriel est possible.

### Confidentialité

Le mentor et le mentoré respecteront la confidentialité de chacun.

### Cessation

Si le mentor ou le mentoré estime que le mentorat n'est pas avantageux, celui-ci peut prendre fin.